

# L'entretien des bords de routes départementales passe au fauchage raisonné !

Chaque année, au printemps, débute le fauchage des bords des routes par les agents du Département pour assurer la sécurité des usagers. Depuis 2021, il est réalisé en fauchage raisonné, en application de sa politique de préservation de l'environnement.

## Le fauchage raisonné, c'est quoi ?

Faucher moins, pour faucher mieux, et répondre aux besoins des usagers tout en préservant la biodiversité. En effet, il n'est pas nécessaire de faucher de manière répétée la totalité des espaces en bord de route, ni de raser la végétation, pour assurer sécurité et visibilité.

En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve les habitats de la faune et la flore et on augmente considérablement la valeur floristique des bords de route.

L'entretien se fait donc en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité. Quand la hauteur d'herbe a atteint 40 cm et plus :

- ▶ 2 coupes ont lieu par an, au printemps et en été
- ▶ sur une largeur de fauchage limitée mais suffisante
- ▶ sur une hauteur de coupe relevée à 12 cm
- ▶ 1 coupe a lieu par an durant l'automne et l'hiver
- ▶ sur une largeur complète
- ▶ sur une hauteur de coupe relevée à 12 cm
- ▶ débroussaillage des talus sur un cycle de plusieurs saisons

## La hauteur de fauche de 12 cm

Cette nouvelle hauteur maintient un tapis végétal qui empêche l'érosion du sol, limite la progression des espèces invasives et respecte la biodiversité. L'herbe repousse moins vite si l'on coupe l'épi. Ainsi, plus on laisse pousser l'herbe, moins on aura à la couper par la suite. Faucher trop tôt ne permet pas de limiter la repousse et obligera à une seconde passe plus rapidement.

## C'est aussi un milieu naturel à préserver

125 espèces de plantes protégées ont été recensées par le Conservatoire botanique. Véritables refuges écologiques, les bords de route permettent aux espèces animales (abeilles, papillons, oiseaux...) de se déplacer, se nourrir, se reproduire. Parfois, on trouve même des plantes rares comme les orchidées dans les talus ensoleillés.

## Les actions complémentaires d'entretien durable

Le Département intervient sur plusieurs plans d'action

- ▶ La lutte contre le risque incendie : débroussaillage obligatoire jusqu'à 20 m de largeur sur les routes accédant aux plages.
- ▶ La replantation d'arbres : après diagnostic de l'état du patrimoine arboré, un plan

## Les enjeux du fauchage raisonné

Il s'agit de continuer de garantir aux usagers des routes les conditions de circulation, de sécurité et de confort optimum. La biodiversité est renforcée pour des accotements à l'état d'avant-garde naturel. Les milieux naturels et paysages routiers sont valorisés, les émissions de gaz à effet de serre réduites. Ces actions s'inscrivent dans la politique de développement durable et de résilience territoriale du Département.



## L'entretien des bords de routes en Gironde, c'est :

- ▶ 6 000 km de routes
- ▶ 400 km de pistes cyclables
- ▶ 10 000 km de fossés, talus, haies
- ▶ 6 400 arbres d'alignement



## Le calendrier du fauchage raisonné (adapté selon la météo)

### PRINTEMPS - ÉTÉ 1

À partir du 15 avril : 1<sup>ère</sup> coupe

À partir du 15 juin : 2<sup>e</sup> coupe

- ▶ Fauchage partiel du bord de route sur une largeur d'environ 1,60 m.
- ▶ Fauchage permettant de dégager la visibilité aux abords des carrefours, routes étroites et virages dangereux.

### AUTOMNE- HIVER 2

À partir du 15 août : 3<sup>e</sup> coupe

- ▶ Fauchage complet du bord de route, du fossé et éventuellement du bas de talus.
- ▶ Débroussaillage des talus selon un cycle d'entretien de 1 à 3 ans qui suit la nature et la densité de la végétation.
- ▶ 31 janvier, fin de la coupe pour respecter le cycle naturel des végétaux et laisser place à l'entretien des matériels.

# Le fauchage raisonné en Gironde

Entretien durable  
des bords de routes  
départementales

## Le saviez-vous ?

### Zérophyto

En Gironde, les produits phytosanitaires, c'est-à-dire chimiques et nocifs pour l'environnement comme les pesticides, ne sont plus utilisés depuis 2010.

## Pour toute question

**MAISON DU DÉPARTEMENT DES MOBILITÉS**  
de votre zone géographique

### BASSIN D'ARCACHON

ZA de Cantalaude - Route de Blagon  
33138 LANTON  
05 56 03 93 50

### GRAVES ENTRE-DEUX-MERS

2 chemin de Peyrouney  
33670 CREON  
05 57 83 65 86

### HAUTE GIRONDE

ZA la Tonnelle  
33 390 SAINT MARTIN-LA-CAUSSADE  
05 57 42 62 10

### LIBOURNAIS

14, Rue Jules Védrine  
33500 LIBOURNE  
05 57 55 23 70

### MÉDOC

1, Rue André Aucubert  
33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC  
05 57 22 50 30

### SUD GIRONDE

110, Cours de Verdun  
33210 LANGON  
05 57 98 01 80

Département de la Gironde - BirCom - Cib - Imprim'Verte® - mars 2022

